



Une séparation avec un enfant.

Par **yael**, le **24/01/2010** à **03:51**

Bonjour,

J'ai un enfant de 2 ans. Mon compagnon et moi, nous allons nous séparer (pas mariés). Il veut la garde et moi aussi. J'ai toute ma famille en Espagne et je souhaiterai la rejoindre avec mon enfant. Que je dois faire ? Je peux partir avec mon fils ? Doit-on passer au tribunal ? Aidez moi svp, je suis une jeune maman et je ne m'y connaît pas.

Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2010** à **08:56**

Bonjour,

Si votre compagnon est le papa de votre enfant et si ce papa a reconnu son fils, vous partagez automatiquement l'autorité parentale. De ce fait, vous ne pourrez partir à l'étranger, même dans l'espace communautaire, que si le papa est d'accord sinon ce papa peut s'y opposer.

Pour régler le problème, la seule solution passe par le juge aux affaires familiales. Si le juge vous donne de droit de garde, le papa aura, en contre-partie, un droit de visite et d'hébergement, droit que vous devrez respecter et quand on est si loin, ce n'est pas évident, donc des risques de "non présentation d'enfant" avec des conséquences judiciaires. Y avez-vous pensé ? Donc, voyez le greffe de votre tribunal qui vous expliquera les démarches à faire.